



## Pourquoi s'inscrire sur une liste électorale ?

• Pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale de votre lieu de résidence. Cette inscription permet en outre de recevoir votre carte d'électeur, sur laquelle figure l'adresse de votre bureau de vote.

Les prochains scrutins sont les élections municipales et cantonales qui auront lieu les 9 et 16 mars 2008.



## Quand s'inscrire sur les listes électorales ?

VOUS AVEZ CHANGÉ DE DOMICILE

• Si vous avez déjà été inscrit(e) et que vous avez changé de domicile, il est nécessaire de vous réinscrire avant le dernier jour de 2007 à la mairie de votre nouveau domicile.

Si vous effectuez cette démarche après le 1<sup>er</sup> janvier 2008, votre demande d'inscription à la mairie ne sera prise en compte qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009.

**Vous ne pourrez donc pas voter pour les élections de 2008.**

VOUS VENEZ D'AVOIR 18 ANS  
OU VOUS AUREZ 18 ANS AVANT LE 9 MARS 2008

- Comme le prévoit la loi, vous êtes inscrit(e) d'office sur les listes électorales de votre commune.
- Vous pouvez vérifier la prise en compte de votre inscription auprès de votre mairie, avant le 31 décembre 2007.
- Si vous n'avez pas reçu de notification de votre inscription le 10 janvier 2008, vérifiez le tableau affiché en mairie. Il doit comporter toutes les nouvelles inscriptions. Si vous constatez que votre nom ne

figure pas sur ce tableau, vous avez la possibilité de saisir le tribunal d'instance pour vous faire inscrire jusqu'au 20 janvier 2008.

**Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous ne pourrez pas voter.**



## Où serez-vous inscrit(e) ?

- Vous serez normalement inscrit(e) sur les listes électorales de votre commune de résidence.
- Si vous résidez ailleurs qu'à votre domicile familial (par exemple parce que vous étudiez dans une autre ville), vous pouvez demander à être inscrit(e) sur les listes de la commune de ce lieu de résidence, à condition d'y séjourner de manière continue depuis le 31 août 2007.



## Comment s'inscrire ?

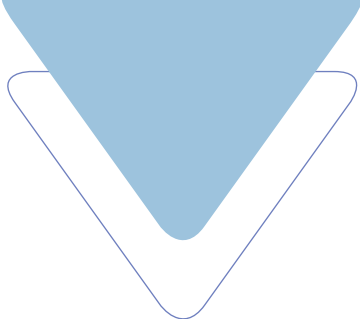
Rendez-vous dans votre mairie et munissez-vous :

- d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...);
- d'un document prouvant que vous êtes bien domicilié(e) dans votre commune (par exemple, des factures de téléphone fixe ou d'électricité, votre avis d'imposition, des quittances de loyer...).

Il est également possible de s'inscrire par courrier en adressant à la mairie de votre commune le formulaire agréé disponible sur les sites du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales :

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)  
ou  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
> rubrique «élections».

Le formulaire doit être accompagné impérativement des pièces justificatives et transmis avant le **31 décembre 2007**



Les 9 et 16 mars 2008 auront lieu les élections municipales et cantonales.

*Pour y participer, pensez à vous inscrire sur les listes électorales.*

**LES ÉLECTIONS MUNICIPALES** sont organisées, dans chaque commune, tous les six ans au suffrage universel direct pour désigner les membres du conseil municipal qui, à leur tour, éliront le maire et ses adjoints.

**LES ÉLECTIONS CANTONALES** sont organisées, dans chaque canton, tous les six ans au suffrage universel direct, pour désigner les membres du conseil général du département. Les conseillers généraux élisent à leur tour, pour trois ans, un président et des vice-présidents.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL** est renouvelé par moitié tous les trois ans.

#### LIENS UTILES

► MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)  
Rubrique «Les élections»

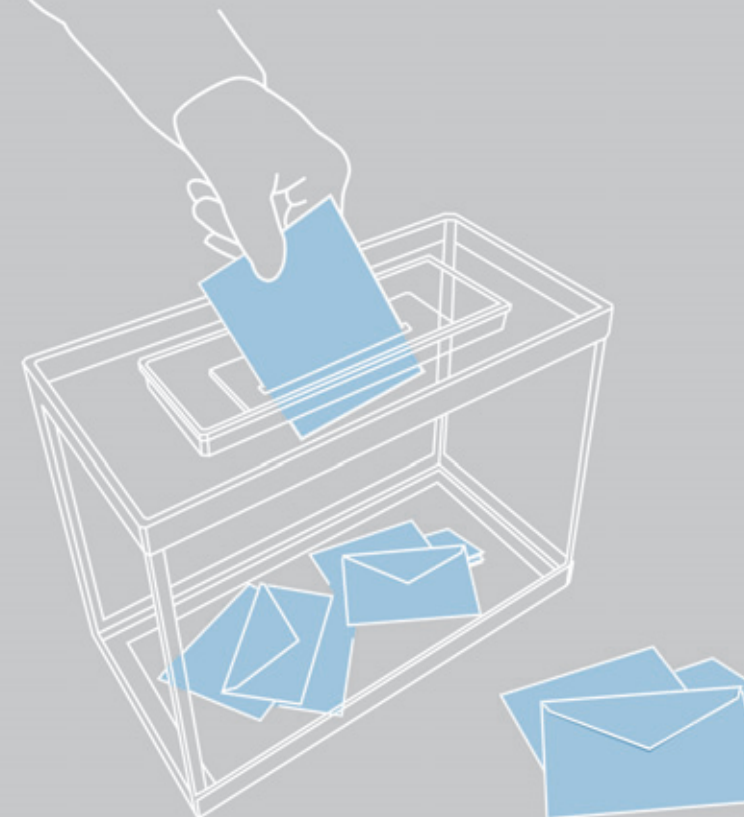
► [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**Vous avez jusqu'au  
31 décembre 2007  
pour vous inscrire sur  
les listes électorales  
dans votre mairie.**



## Elections municipales et cantonales 2008

# DONNEZ-VOUS LE DROIT DE CHOISIR



► Citoyens français

**INSCRIVEZ-VOUS  
sur les listes électorales  
avant le 31 décembre 2007**

